



# RESTAURATION SCOLAIRE

Fiche Mensuelle de réservation (une par enfant)

## Période de FEVRIER 2018

**A remettre impérativement avant le 25/01/2018 ( passé ce délai, les repas seront comptabilisés double)**

Exclusivement à la régie restauration – Mairie de la Bassée

Monsieur - Madame .....

Adresse complète .....

N° de téléphone fixe ou portable .....

Ecole : La Roseraie

Jules Verne

Charlemagne

Nom de l'enseignant : .....

Nom et Prénom de l'enfant : .....

### Cantine

#### **TARIFS**

Prix du repas pour un enfant basséen : 2,80 euros  
Prix du repas pour un enfant extérieur : 3,40 euros  
Prix d'un repas adulte : 3,45 euros  
Prix d'un repas pour un élève en ULIS : 2,80 euros  
Enfants sous surveillance (P.A.I) : 2,40 euros  
**(Chèque à l'ordre du Trésor Public)**

Lundi	5	
Mardi	6	
jeudi	8	
vendredi	9	

Lundi	12	
Mardi	13	
Jeudi	15	
Vendredi	16	

lundi	19	
mardi	20	
Jeudi	22	
Vendredi	23	

Jeudi	1	
Vendredi	2	

**Repas sans porc** : oui – non

**Repas sans viande** : oui – non

**Ou tous les jours**

Si votre enfant ne prend aucun repas dans la période ci-dessus, vous n'avez pas à retourner le présent document. **Attention, ce document ne vous sera pas envoyé systématiquement tous les mois, vous devez vous le procurer en mairie ou le télécharger sur le site de La Bassée.**

Par contre, **si votre enfant prend au moins un repas**, il est impératif de retourner cette fiche à la Régie Restauration en cochant uniquement les repas à prendre.

**le tarif à régler sera doublé en cas de non inscription ou en cas d'inscription téléphonique sans paiement dans les 24 heures.**

#### **IMPORTANT :**

Pour les situations particulières (maladies , hospitalisation, ...) veuillez prévenir **au plus tard la veille** (lundi, mardi, mercredi, jeudi, et vendredi de 9 h 00 à 10h 30) au **03.20.29.90.26**

**La régie restauration** ( en mairie de La Bassée – place du Général de Gaulle )  
**sera ouverte aux horaires suivants pour les paiements en espèce :**

**Mardi de 8h30 à 12h30 – Mercredi de 13h30 à 17h – Jeudi de 8h30 à 12h30**

**Possibilité d'envoyer le paiement par chèque en mairie ou de le déposer dans l'urne correspondante .**

**IMPORTANT :** Les repas sont **à régler d'avance** à la Régie aux horaires indiqués ci-dessus (pour une première inscription, se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile).

**Veillez spécifier s'il y a une commande sans porc à effectuer.**

Signature des parents